

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 mai 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-47**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 mai 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

8.4. Attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 2124-76,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

- attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Jacques Ritz, opérateur logistique à l'UFR de droit, économie et des sciences sociales et de l'institut d'administration des entreprises (logement de 79 m² situé au 50 avenue Jean Portalis à Tours, bâtiment A), à compter du 10 janvier 2025 ;

- attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à M. Johnny Vauzelle, opérateur logistique au pôle des services transversaux des Tanneurs (logement de 70 m² situé au 8 bis rue Fromont à Tours), à compter du 12 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièces jointes :

- néant.

Fait à Tours,